



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Pérennité des visites médicales à domicile

Question écrite n° 17782

### Texte de la question

Mme Julie Laernoès attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la pérennité des visites médicales à domicile, actuellement menacées de disparition par les négociations conventionnelles avec l'assurance maladie. Aujourd'hui déjà, les visites médicales à domicile souffrent de la pénurie de médecins volontaires, la grande majorité privilégiant les consultations fixes, sans déplacement, pour des raisons financières évidentes. Ces visites sont pourtant essentielles pour de nombreuses personnes qui ne peuvent se déplacer et se rendre en consultation en cabinet médical, en particulier dans les territoires ruraux. Or SOS Médecins souligne que les négociations conventionnelles entre les professionnels et l'assurance maladie ne prévoient pas de revalorisation des tarifs, récemment accordée aux médecins traitants, pour les visites à domicile. Cette non-revalorisation de ces tarifs risque ainsi d'accentuer la diminution déjà constatée des visites médicales à domicile, tant de jour que de nuit, voire tout simplement les faire disparaître, fragilisant ainsi encore davantage les populations les plus vulnérables de la société. Une telle disparition des visites médicales à domicile provoquerait une affluence supplémentaire vers les urgences des hôpitaux déjà très sollicitées. Face aux déserts médicaux, dans un pays où les délais d'accès aux soins ne cessent de s'allonger, où les urgences sont surchargées, les visites à domicile sont primordiales, particulièrement pour les populations fragiles et isolées. Aussi, elle entend connaître sa position sur cette question.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Julie Laernoès](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (4<sup>e</sup> circonscription) - Écologiste - NUPES

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17782

**Rubrique :** Médecine

**Ministère interrogé :** [Santé et prévention](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 mai 2024](#), page 3752

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)